

Table des matières

<i>Règlements et admissibilité</i>	2
<i>Objectifs des prix</i>	2
<i>Date limite</i>	2
<i>Les prix</i>	2
Le Prix Annuel	2
Le Prix Volet Jeunesse Richelieu	2
Le Prix Quinquennal	3
<i>Éligibilité</i>	3
<i>Restrictions</i>	4
<i>Le dossier de candidature</i>	4
<i>L'évaluation des dossiers</i>	4
Composition du jury	4
Les critères d'évaluation	5
Choix de la personne lauréate	5
<i>La remise des prix</i>	5

Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie

Règlements et admissibilité

Fondé en 1998 dans le cadre des fêtes du 50^e anniversaire de la fondation d'Acadie Vie, le Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie vise à reconnaître des Acadiens et Acadiennes qui, par la qualité de leur travail dans le domaine littéraire, contribuent au rayonnement et à la promotion de l'Acadie dans le monde.

Le Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie est décerné et appartient par Acadie Vie. Le conseil d'administration du Prix littéraire veille aux intérêts du concours, approuve les règlements et assure la viabilité et l'intégrité du processus global.

Objectifs des prix

Les objectifs du Prix littéraire sont comme suit :

- Promouvoir de façon générale la littérature acadienne;
- Reconnaître annuellement l'excellence d'un livre écrit en français, en remettant à la personne lauréate une bourse (**Prix Annuel**);
- Reconnaître annuellement le talent d'un jeune auteur francophone, en remettant à la personne lauréate une bourse (**Prix Volet Jeunesse Richelieu**);
- Reconnaître tous les cinq ans un auteur de langue française pour l'ensemble de son œuvre, en remettant à la personne lauréate une bourse (**Prix Quinquennal**).

Date limite

La date limite pour la remise d'une candidature au Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie est le 31 décembre.

Les prix

Le Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie comporte trois prix :

Le Prix Annuel

Le **Prix Annuel** couronne chaque année une œuvre écrite en français et publiée par une maison d'édition.

Les genres littéraires reconnus aux fins de ce prix sont : le roman, la poésie, la nouvelle, le conte, le récit, le théâtre et l'essai à caractère littéraire.

Pour ce prix sont retenus aux fins de candidature les livres publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente du concours, l'achevé d'imprimé faisant foi.

L'œuvre soumise ne doit pas avoir fait l'objet d'une publication antécédente, à l'exception d'une anthologie ou d'une édition critique.

Le Prix Volet Jeunesse Richelieu

Le **Prix Volet Jeunesse Richelieu** reconnaît annuellement le talent d'un jeune auteur francophone âgé entre 15 et 25 ans, et n'excédant pas cet âge à la date de fermeture du concours. Les genres littéraires reconnus aux fins de ce prix sont : la poésie, la nouvelle, le conte, le récit, le théâtre et l'essai.

Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie

L'œuvre primée doit être :

- Écrite en français;
- Dactylographiée à double interligne;
- D'une longueur minimum de 10 pages, approximativement;
- Un texte complet et achevé;
- Une œuvre originale, inédite et n'ayant pas fait l'objet de publication par une maison d'édition ou par une revue littéraire, à l'exception d'un journal étudiant, avant l'annonce des œuvres finalistes.
- De plus, l'auteur ne doit pas avoir fait l'objet de publication d'œuvres littéraires par une maison d'édition auparavant.

Ce texte peut contenir des registres de langue différents, des régionalismes ou de l'oralité. Il doit toutefois respecter les règles grammaticales et orthographiques du français. L'écriture littéraire reposant largement sur une excellente maîtrise de la langue, une œuvre renfermant trop de fautes grammaticales, syntaxiques ou orthographiques pourrait être refusée. Les textes seront jugés selon des critères mettant en valeur l'originalité de leur sujet et la rigueur stylistique.

Sans limiter la portée des critères établis, le jury se réserve le droit de considérer la candidature d'un jeune auteur de moins de 15 ans qui présenterait un ou des textes littéraires de qualité supérieure ou exceptionnelle.

Le Prix Quinquennal

Le **Prix Quinquennal** couronne tous les cinq ans l'ensemble de l'œuvre d'un auteur francophone se réclamant de l'identité acadienne, conformément à la définition présentée aux conditions d'admissibilité. Ce prix s'adresse à toutes les catégories littéraires confondues.

Éligibilité

Une personne candidate au Prix littéraire doit être Acadienne, native d'une province de l'Atlantique ou être francophone et résidente de l'une de ces provinces depuis au moins cinq ans. Ce Prix littéraire s'adresse aussi aux personnes de souche acadienne dont l'un des parents est né dans une province de l'Atlantique.

Le livre ou le manuscrit doit être soumis en langue française.

Le livre ou le manuscrit peut être présenté par l'auteur ou par toute personne ou tout organisme intéressé en s'assurant d'avoir l'accord de l'auteur. Les Maisons d'édition peuvent dorénavant soumettre l'inscription de leurs auteurs au volet admissible.

Pour le **Prix Quinquennal**, la candidature du livre ou du manuscrit peut être soumise par les membres du jury. Dans ce dernier cas, la proposition peut se faire lors d'une conférence téléphonique et la personne candidate n'a alors pas à se soumettre aux conditions du concours. Cependant, un membre du jury qui propose une candidature devra faire parvenir l'information pertinente et nécessaire sur la personne candidate aux autres membres du jury afin que ceux-ci puissent étudier le dossier adéquatement et avec le plus de justesse possible, et ce, dans un délai jugé raisonnable.

Aucun membre du jury ne peut être admissible au concours pour l'année ou les années au cours desquelles il fait partie de ce jury.

Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie

Restrictions

- Un auteur peut recevoir le Prix Annuel plus d'une fois, à intervalles de cinq ans. En ce qui concerne le Prix Quinquennal et le Prix Volet Jeunesse Richelieu, un auteur ne peut le recevoir qu'une seule fois puisqu'il s'agit d'un prix hommage et d'un prix de découverte respectivement;
- Un auteur peut présenter une œuvre par catégorie au cours de la même année;
- Le prix est indivisible, à moins qu'il ne récompense une œuvre ou une carrière réalisée conjointement;
- Les traductions ne sont pas admises;
- Un texte ne peut être soumis qu'une seule fois.

Le dossier de candidature

Toute candidature, quelle qu'elle soit et quelle qu'en soit la provenance, doit être accompagnée d'un dossier et expédiée au secrétariat général du Prix littéraire avant le 31 décembre 2023.

Le dossier doit contenir :

- Le formulaire d'inscription complété en ligne (incluant un lien de téléchargement OneDrive pour le téléchargement du CV et de votre œuvre complète);
- Un curriculum vitæ de la personne candidate (maximum de trois pages);
- Pour le **Prix Annuel**, trois exemplaires du livre présenté ainsi qu'une copie en PDF;
- Pour le **Prix Volet Jeunesse Richelieu**, une copie en PDF du manuscrit;
- Pour le **Prix Quinquennal**, une liste des publications de la personne candidate en PDF.

Pour soumettre une candidature, veuillez visiter le site Internet suivant : <https://prixlitteraire.uni.ca/>

La date limite est le 31 décembre 2023. Vous serez en mesure de remplir l'ensemble de la documentation en ligne et l'envoyer. Votre candidature doit être complète.

L'envoi des copies physique des livres doit être fait à l'adresse suivante au plus tard le 31 décembre 2023 :

Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie
295, boul. Saint-Pierre Ouest
Caraquet NB E1W 1B7

L'évaluation des dossiers

Composition du jury

- Le jury sera composé de trois artistes professionnels en littérature;
- Les membres du jury seront sélectionnés en respectant les principes d'inclusivité, de diversité et d'équité;
- Les membres du jury évaluent les candidatures reçues dans le cadre de chacun des prix;
- Un employé s'occupera de convoquer la rencontre du jury et accompagnera le processus d'évaluation, sans y participer;
- Le nom des membres du jury sera annoncé lors du gala de remise des prix;
- Le mandat des membres du jury dure le temps du concours.

Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie

On invite les membres du jury à faire preuve d'ouverture afin d'apprécier pleinement la qualité et la multiplicité des choix et approches littéraires des livres soumis.

Le jury a pour fonction d'attribuer, s'il le juge à propos, les prix correspondant au concours annuel. Toutefois, si aucun manuscrit ne satisfait aux exigences du concours ou pour toute autre raison jugée valable par le jury, ce dernier se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Les critères d'évaluation

Voici les critères d'évaluation sur lesquels les juré.e.s baseront leur évaluation :

- Mérite artistique (80 %)
 - Qualité artistique et littéraire de l'œuvre;
 - Mérite et pertinence littéraire de l'œuvre;
 - Résultats artistiques atteints;
 - Impact sur la trajectoire ou carrière de l'artiste;
 - Ensemble des qualités littéraires et cohérence.
- Autres mérites (20 %)
 - Fature visuelle de la publication;
 - Impacts sur la communauté.

Choix de la personne lauréate

Après l'évaluation des candidatures par le jury :

- Le jury détermine trois finalistes dont un lauréat par prix;
- La décision du jury est finale. Elle doit être prise en suivant une grille d'évaluation qui sera proposée pour noter les candidatures;
- Les délibérations du jury sont confidentielles;
- Les décisions du jury sont envoyées au conseil d'administration du Prix littéraire;
- Le conseil d'administration des Prix littéraires rend publiques les informations sur les personnes finalistes du concours annuel;
- Une liste des personnes lauréates est mise à jour après chaque concours afin que les organisateurs ou autres puissent assurer un suivi et faire l'éloge des personnes lauréates des Prix littéraires.

Si aucune œuvre présentée n'est retenue par le jury, le conseil d'administration des Prix littéraires se réserve le droit de ne pas remettre le prix. Toutefois, le conseil d'administration des Prix littéraires peut remettre sous forme de bourse à la création la somme prévue pour le prix.

La remise des prix

Pour chaque prix, une liste des finalistes est publiée trois semaines avant la cérémonie officielle de remise. Les personnes finalistes sont avisées par lettre ou autre moyen de communication et invitées à la cérémonie officielle de remise. La personne lauréate est celle ayant produit, selon le jury, l'œuvre la plus méritante de l'année du concours.

Les prix sont décernés chaque année lors d'une cérémonie officielle de remise qui se tient en octobre. La personne finaliste s'engage à être présente à la cérémonie officielle de remise, ou à être représentée par son éditeur ou par toute autre personne désignée par l'auteur

Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie

Le conseil d'administration remet les prix suivants aux personnes lauréates :

- Une bourse de 4 000 \$, un trophée et un certificat à la personne lauréate du Prix Annuel;
- Une bourse de 1 000 \$, un trophée et un certificat à la personne lauréate du Prix Volet Jeunesse Richelieu;
- Une bourse de 5 000 \$, une médaille de bronze gravée et un certificat à la personne lauréate du Prix Quinquennal.

Une liste de lauréat est mise à jour après chaque concours afin d'assurer un suivi et faire l'éloge des lauréats du Prix littéraire.

UNI s'engage à respecter et à protéger la vie privée et la confidentialité des renseignements que vous lui confiez. Par le présent document, vous acceptez qu'UNI puisse partager vos renseignements personnels avec artsnb ou tout autre partenaire afin qu'elle puisse faire la gestion adéquate de tout le processus relativement au Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie incluant entre autres l'inscription, l'évaluation des dossiers et la remise des prix.

Vous pouvez retirer votre consentement en ce qui concerne vos informations personnelles en contactant UNI. Toutefois, vous ne pouvez pas retirer ce consentement lorsque la loi l'exige ou le permet. Le retrait de votre consentement pourrait affecter votre éligibilité au Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie.